

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

I - COMMISSION GENERALE

Rapport d'activité du CLRD -Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits-

M. LE MAIRE : Nous nous réunissons aujourd'hui en Commission générale. Je déclare donc cette Commission ouverte.

Comme vous le savez, son ordre du jour est consacré à la présentation du bilan d'activité 2013 du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits (CLRD).

Je souhaite la bienvenue à M. Bernard Husson, qui depuis quatre ans a été le Président délégué du CLRD.

Je vous rappelle que cette Commission a été créée en 1989, sous la forme d'une Commission extra-municipale, que le CLRD a été officialisé le 15 octobre 2001 par délibération du Conseil municipal. Il y a eu ensuite un renouvellement dans ses fonctions de M. Husson, le 21 avril 2008 et cette délibération fondatrice prévoit une présentation annuelle au Conseil municipal des travaux du CLRD.

C'est M. Georges Képénékian, qui en sa qualité d'Adjoint au Maire, a été désigné pour être l'adjoint de référence du CLRD.

La Conférence des présidents a retenu le principe de temps de parole pour les Groupes politiques souhaitant intervenir.

Nous allons commencer par le rapport de M. Bernard Husson et donc je lui donne d'abord la parole.

M. HUSSON Bernard : Merci Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint à la Culture et aux Droits humains, Mesdames et Messieurs, merci de me recevoir une fois encore dans cette enceinte comme chaque année, comme M. le Maire vient de le rappeler, pour présenter le bilan de 2013.

Après avoir donné le contenu du travail réalisé, je dirai quelques mots sur les raisons qui incitent à penser que l'avenir du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, appelle une évolution, dont je sais aujourd'hui qu'elle est souhaitée et largement partagée par beaucoup d'élus, comme par beaucoup d'associations.

Concernant le bilan : au cours de l'année 2013, le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits a maintenu sa politique d'ouverture dans tous les compartiments de son action. Je vais en faire un rapide parcours, sans reprendre tous les éléments que vous avez dans les dossiers qui vous ont été remis, dossiers qui eux-mêmes sont succincts, quant à l'ensemble des travaux qui ont été menés sur l'année 2013.

1 - Les Assemblées Plénières

Comme vous le savez, la vie du Conseil Lyonnais est rythmée par les Assemblées Plénières qui sont mensuelles. Vous en avez la liste exhaustive, toujours dans les documents qui vous ont été remis. Plusieurs élus y ont participé, soit comme intervenants, soit pour accompagner les débats et dire la politique de la municipalité.

Il y a eu des assemblées institutionnelles (1 sur 3 en moyenne) qui ont eu pour objet, la mise en œuvre de nouvelles procédures, notamment celle de renouvellement du bureau, en limitant les mandats, ce qui a permis l'arrivée en responsabilité de nouvelles associations. Ces assemblées plénières institutionnelles ont également eu pour objet la présentation du travail de groupes dont l'action, et j'insiste fortement sur l'aspect, obtient des résultats concrets : deux exemples, le groupe "Accès aux soins", j'en dirai un mot dans un instant, et le groupe de travail sur les "Prisons".

Quant aux Assemblées Plénières thématiques, elles ont porté sur des questions qui font l'objet de débats dans la société, ou qui ont fait irruption de façon récente dans ces débats.

Je donnerai trois exemples : au moment du vote de la loi dite du Mariage pour tous, il y a eu un débat organisé au sein du Conseil. Il y a eu un autre débat sur la Place des citoyens dans le "partenariat public privé", l'exemple de la distribution de l'eau et je voudrais encore remercier Gérard Claisse, que j'ai vu passer il y a quelques instants, pour avoir accepté de participer à ce débat ; également un troisième exemple, qui est assez significatif des évolutions, c'est un débat sur le droit de Mourir dans la dignité.

2 - Les groupes de travail et Collectif

L'essentiel du travail a, comme toutes les années, été mené au sein des groupes de travail et collectifs. Il y a sept groupes de travail et collectifs, dont vous avez la liste dans les documents remis.

Plutôt que de reprendre tous les travaux qui ont été faits par les groupes de travail, je voudrais mettre l'accent sur deux points : d'une part sur l'évolution des méthodes de travail et d'autre part, les positions des groupes de travail à travers quelques exemples.

Premier exemple : le travail sur le groupe Roms, une partie du travail du groupe Roms. Le groupe Roms a travaillé dans l'esprit de la circulaire du 26 août 2012, qui invite les Préfets à utiliser le temps qui sépare la décision de justice d'expulsion, du moment où intervient la force publique, de telle sorte à essayer de trouver des solutions pour le relogement des personnes qui sont concernées.

Deuxième exemple que je voudrais souligner : parmi les actions du groupe “Accès aux soins», des contacts ont eu lieu avec la Ville de Lyon, pour donner à des personnes éligibles à l’Aide médicale d’Etat –AME - les domiciliations nécessaires, pour qu’elles puissent bénéficier de ce droit. Les résultats de ces contacts se sont conclus positivement.

Troisième exemple : peut-être un peu rapide mais c’est pour situer un peu ces évolutions, le groupe “Culture“ a orienté une partie de ses activités sur l’identification de critères, permettant de mesurer l’efficacité d’une politique culturelle favorisant l’intégration de populations ayant des références diverses. Chacun sait -et Georges Képénékian le dirait mieux que moi- combien progresser sur cette question est difficile !

Enfin, quatrième exemple, que je voudrais souligner et qui illustre ces évolutions au sein des groupes de travail : le groupe “Droits des femmes“ a pour sa part travaillé notamment sur le parcours des femmes, mais le parcours le plus complet possible, des femmes victimes de violence, en termes de santé, de logement, de vie familiale, de séjour, et sur la sensibilisation des acteurs qui interviennent sur un certain nombre de secteurs. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec Mme Rabatel, Adjointe à l’Egalité Femme/Homme.

On voit à travers ces exemples, émerger –ce n’est pas encore un acquis définitif- une volonté d’engager un travail sur le fond des questions, plus que sur des interventions qui visent l’immédiat. C’est une évolution assez marquante et marquée au sein du Conseil.

Autres éléments du travail du Conseil, c’est le fait d’avoir organisé neuf Manifestations (à peu près une par mois ouvrables, j’allais dire), des co-manifestations, dont le Conseil Lyonnais était la cheville ouvrière. Ces manifestations organisées avaient trois objectifs :

- nourrir le travail des groupes, notamment par exemple pour illustrer ce propos : une conférence a eu lieu autour de la question des Roms, pour connaître l’histoire, les positions, la situation, les raisons de déplacement de cette population, de telle sorte que le groupe puisse asseoir son travail sur une connaissance, une analyse de la situation réelle de cette population ;

- renforcer les dynamiques partagées entre associations, sur des situations qui sont souvent ignorées par le grand public malgré leur importance. C’est notamment pour donner une illustration : la journée nationale des prisons qui a été co-organisée avec le Groupe Local de Concertation Prison -GLCP- avec une manifestation sur la place Antonin Poncet et un chapiteau qui a pu être installé grâce à l’appui de la Ville de Lyon ;

- donner visibilité et crédibilité à l’existence du Conseil Lyonnais. Je citerai également encore un exemple, le débat public qui a eu lieu au mois de février autour du thème de la Récidive dans le cadre de la Conférence de Consensus pilotée par le Ministère de la Justice, qui a nécessité un gros travail de préparation, mais qui a permis de réunir dans une même salle au Grand Lyon, plus de 160 personnes, avec l’intervention de responsables associatifs, d’anciens détenus, de personnes inculpées, mais aussi du Président du Tribunal de Grande Instance et du Procureur de la République. Donc une assemblée très large, très composite et qui a pu avoir un débat tout à fait solide, sérieux, sur la récidive.

Dans tous les cas, la co-organisation a été un facteur de succès des manifestations.

3 – Ouvrages

Autre piste de travail que nous avons poursuivie, avec des évolutions, sans abandonner la production habituelle de livrets, le Conseil lyonnais a soutenu l’écriture et contribué à la diffusion de deux livres écrits par des personnes tiers, qui traitent de questions sur lesquelles le Conseil est particulièrement actif.

Le premier livre que je vous montre, peut-être certains d’entre vous l’ont-ils eu, sinon vous pouvez vous le procurer auprès de l’administration du Conseil Lyonnais, qui est un livre qui s’appelle « Triste à mourir », rédigé sous la direction de Michel Chomar et qui fait un peu le point sur les dix ans du Collectif des Morts sans Toi(t), et qui présente l’action avec réflexion autour du travail de ce Collectif.

Un deuxième livre a été soutenu par le Conseil Lyonnais, c’est le livre « Prisons de Lyon », une histoire manifeste : celui-là je ne peux pas vous proposer d’aller le prendre au Conseil Lyonnais, parce que le prix ne permettait pas d’en acheter une quantité suffisante pour l’ensemble des Conseillers municipaux, mais vous pouvez le trouver dans toutes les bonnes librairies et c’est comme cela que l’on voit que c’est une bonne librairie, s’il y a le livre à disposition. Ce livre tout à fait remarquable a été rédigé par Bernard Bolze et il consolide, avec une articulation, le travail du groupe Prisons du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

Je voudrais dire un mot encore dans le bilan, sur le site du Conseil Lyonnais, qui est en voie de rénovation : plus exactement le masque est fait. Aujourd’hui il reste à nourrir le masque qui est disponible, après que la rénovation sur la charte graphique ait été faite et que je vous avais présentée l’année dernière.

4 – Le budget

Enfin pour terminer rapidement cette présentation du bilan de 2013, je voudrais dire un mot sur le budget.

Peut-être le chiffre vous surprendra-t-il, nous n’avons dépensé que 50 % du budget alloué au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits. Deux explications à cela :

La première c’est que nous avons géré les crédits avec prudence, dans une période de difficulté financière, cela paraissait quelque chose de normal ; et puis, deuxième élément, c’est qu’une partie des fonds que nous pensions utiliser pour un certain nombre d’actions, a été prise directement en charge par la Ville de Lyon : je parlais à l’instant du chapiteau installé sur la place Antonin Poncet, pour la journée nationale des Prisons et c’est dans une autre ligne du budget de la Ville que les charges ont été imputées. En conséquence de quoi, nous avons une disponibilité qui bien évidemment est remise à la Ville.

Cette présentation rapide du bilan comme celle des années antérieures, aussi solide soit-elle, ne saurait masquer le besoin de renouvellement du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, constat aujourd’hui qui est très largement partagé, comme je le disais il y a un instant.

On peut situer le besoin de renouvellement du Conseil, en termes de finalité, d'adhésion des membres, de fonctionnement. Je vais développer chacun de ces points, mais peut-être avec un préalable, en essayant de regarder un instant le contexte dans lequel intervient aujourd'hui le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits. Quel est ce contexte ?

La fonction d'alerte et de veille qui est spécifique au Conseil Lyonnais, ne se décline pas aujourd'hui comme elle se déclinait il y a 25 ans. Il existe aujourd'hui nombre d'associations qui jouent ce rôle.

En outre, le paysage institutionnel, législatif, associatif s'est fortement modifié depuis la création du Conseil Lyonnais du Respect de Droits. Quelques exemples, et la liste pourrait être longue : le 115 existe aujourd'hui depuis 1997, la Marche des Fiertés est organisée annuellement à Lyon depuis 1996, la CMU existe, la loi Dalo a été votée en 2007. On a donc un paysage qui s'est fortement modifié autour des questions de veille et d'alerte.

Par ailleurs, les grands médias sont aujourd'hui beaucoup plus attentifs aux situations de précarité et les associations maîtrisent beaucoup mieux leur communication...

Il faut prendre en compte ces évolutions.

D'une part, en termes de finalités.

Quel sens, en 2013, à la fonction de veille et alerte dévolue au Conseil? Quels résultats espérer d'interpellations quand on sait qu'aujourd'hui ce sont les fractures qui existent au sein de la société qui appellent des solutions de long terme et non pas de réponse immédiate ?

L'attention aujourd'hui devrait être portée, me semble-t-il, plus spécifiquement sur le fonctionnement et les résultats des institutions qui existent et qui sont en charge aujourd'hui de traiter de la précarité et du respect des droits. Plus largement, il me semble que l'avenir du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits est d'évoluer vers une position, je l'évoquais déjà les années antérieures, d'interlocuteur des pouvoirs publics, en se fondant sur l'expérience concrète, acquise sur le terrain par des associations.

En terme d'adhésion, beaucoup d'associations, y compris parmi les membres du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, sont en difficulté, non pas seulement pour des raisons financières, mais pour des raisons de fonctionnement interne, je l'avais évoqué l'année dernière. Cette situation de tension à l'intérieur de nombreuses associations impacte bien évidemment la vie du Conseil en créant des tensions préjudiciables à la sérénité de ses travaux, ce qui en limite la portée. Une conséquence majeure en est le désintérêt de nombreuses associations qui ont une expérience confirmée sur le terrain. Pour en citer quelques unes, ne sont pas membres du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, ce qui est lourd d'absence : les Restos du Cœur, les Sans Abri, le Secours populaire, la Croix Rouge..., qui sont des associations qui pèsent dans le débat et dans les choix stratégiques des pouvoirs politiques dans leur relation avec ces institutions. Si j'ajoute également des associations qui ont pris de la distance depuis un certain nombre d'années : ATD quart Monde ou la Fondation Abbé Pierre, institutions qui pèsent également lourdement sur les débats autour du logement dans ce cas-là, si on constate également que les associations d'éducation populaire sont très faiblement représentées, alors qu'elles ont un rôle majeur pour défendre ou promouvoir le respect des droits, il y a bien évidemment une interrogation que l'on ne peut que se poser sur le statut de membre à l'intérieur du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

Il s'agit aujourd'hui de réinvestir du temps auprès de ces associations qui ont une expérience tangible de travail de terrain et qui souhaite que ce travail de terrain qu'elles effectuent tous les jours, serve de base à leur relation avec les institutions publiques.

J'illustrerai ce propos d'un exemple peut être un peu brutal, mais qui me paraît assez significatif. Il y a aujourd'hui, si l'on regarde la capacité de mobilisation, 9 000 personnes qui défilent, chaque année, au mois de juin pour la Marche des Fiertés. Lorsque qu'une manifestation est organisée pour la défense du droit au logement si l'on arrive à 100, 150 personnes c'est un maximum. Il y a donc bien évidemment un enjeu. Et si je reprends la dernière manifestation à laquelle j'ai eu l'occasion de participer, pour s'indigner des propos tenus à l'égard de Christiane Taubira, 13 associations avaient appelé à manifester, nous n'étions pas plus de 150 personnes. Il y a bien évidemment un écart, et ce n'est pas seulement une question de communication, c'est aussi une question de posture, de positionnement, de manière de travailler qui est en jeu.

Que veut dire dans ce contexte être membre du Conseil Lyonnais ? Doit-il être ouvert à tous ? A certains types d'associations ? Faut-il même retenir l'idée d'une adhésion formelle ou inviter des associations, en fonction des thèmes travaillés, et des associations qui fondent leurs pratiques et leur discours sur une expérience confirmée du terrain ? Et le mot de « confirmé du terrain » est bien évidemment lourd de sens.

Conduire le renouvellement du Conseil, conduit aussi à interroger son fonctionnement. Le fonctionnement de l'Assemblée plénière dont le rôle d'information est important. Mais je le disais l'année dernière, n'a-t-elle pas un rôle de formation des associations, n'a-t-elle pas le rôle de garantie des cohérences des travaux entre les différents groupes ?

La fonction également du bureau et de sa composition. Celui-ci s'emploie essentiellement à organiser les Assemblées Plénières. Mais faut-il renforcer son rôle dans la conduite d'une politique qui fasse du Conseil Lyonnais un interlocuteur crédible aux yeux des pouvoirs publics ?

Quel type d'autorité pour animer ce Conseil, pour gérer la vie de l'institution et organiser les priorités ?

La mise à disposition d'un poste de travail par la mairie est également un atout appréciable. Mais poste isolé, les modalités de son exercice nécessite d'être précisées.

Les quatre années écoulées ont permis de progresser dans la réponse à ces questions et dans la prise de conscience de la nécessaire évolution du Conseil malgré les turbulences que chacun connaît. Il est aujourd'hui possible de la mener à bien. Cette évolution ne peut se faire sans la mairie, et mieux, je dirais, est à mener sous son impulsion afin de prendre en compte les dispositifs existant ayant des objets similaires ou proches (la Mission Egalité, le GIPEV, la Chaire des Droits de l'Homme, mais aussi les Défenseur des droits...) qui ont été aussi présents.

Le besoin d'évolution du Conseil Lyonnais étant acquis, et détenant mon mandat par délégation du Maire de Lyon, il est normal que mes fonctions s'achèvent alors que les élections sont proches.

Aussi, ai-je décidé en accord avec les responsables de la mairie en charge de suivre la vie du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits de remettre le mandat qui m'a été confié. Je voudrais à cet instant, Monsieur le Maire, vous remercier, Monsieur l'Adjoint, je ne voudrais pas manger toutes vos fonctions, à la Culture, au Patrimoine et au Droits humains, je crois avoir au moins repéré ces trois éléments dans vos attributions, je veux vous remercier également ainsi que tous les élus de la confiance qui vous m'avez accordée et qui a permis ce travail tout au long de ces 4 années. Merci à M. le Maire et à chacun d'entre vous.

(Applaudissements.)

J'ai assumé le temps de prise de conscience du besoin de renouvellement et les premiers pas vers une posture nouvelle du Conseil Lyonnais adaptée aux attentes d'aujourd'hui. Chacun sait que les personnes qui ont conduit à une prise de conscience sont rarement celles qui ont les marges de manœuvre pour pouvoir mener la seconde étape de rénovation. C'est aussi une deuxième raison qui motive le choix de ma cessation d'activité.

J'ajouterai enfin, je me permettrai ce troisième élément, que je suis convaincu que des responsabilités telles que celles que j'ai assumées doivent être limitées dans le temps. Et j'ose espérer que si un jour un autre président devait être nommé, une durée de mandat doit être fixée afin de suivre le rythme d'une Commission extra-municipale, c'est-à-dire le rythme d'une mandature.

Le bureau du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits a engagé depuis plusieurs mois un travail pour formaliser la rénovation du Conseil en s'appuyant sur le socle acquis au fil des ans. Les débats à mener dans les mois qui viennent pourraient se saisir de ces propositions pour aboutir à un ajustement des missions, à une démarche de recomposition de ses membres, à des modalités de fonctionnement pour mieux répondre, dans le contexte actuel, à l'objet inscrit dans son nom, le "Respect des Droits", et si vous me le permettez, j'ajouterai et de la dignité humaine. Merci.

(Applaudissements.)

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur le Président, je vous remercie pour la présentation de ce bilan annuel qui montre le travail de fond que fait le CLRD sur des sujets particulièrement sensibles et essentiels.

J'ai particulièrement remarqué, dans votre rapport, les thèmes sur lesquels vous avez travaillé, ceux dont vous avez parlé et ceux qui sont écrits dans votre rapport : mourir dans la dignité, accès aux soins, droits des femmes. Je suis toujours très sensible, avec les élus de mon Groupe Lyon Divers Droite, à l'action que vous menez pour « morts sans toi(t) » également.

A propos de respect des droits, nous avons été confrontés, nous élus locaux, à des situations très fortes en 2013. Je veux parler des Roms qui ont afflué dans notre agglomération, c'est un sujet que vous avez traité. Je veux aussi parler de l'explosion considérable du nombre des demandeurs d'asile, un sujet que vous n'avez pas directement traité cette année, en tant que tel.

Sur le terrain, face à ces problèmes, les élus locaux que nous sommes, se sont retrouvés bien seuls. Avec les Roms, on s'est tournés vers la ville qui n'a pas apporté de réponses. On s'est tournés vers l'Etat qui, lui, n'a apporté que des demi-réponses. Chacun se renvoie la balle : la ville qui se défause sur l'Etat, qui lui-même interpelle l'Europe, qui elle-même accuse la Roumanie de favoriser la fuite des Roms en les discriminant.

En attendant, c'est nous qui gérons la situation sur le terrain et des femmes, des hommes, des enfants sur le sol de France vivent dans des conditions indécentes d'insalubrité. Il y a aussi -il faut bien le dire- les Lyonnais exaspérés qui ne comprennent pas l'impuissance des pouvoirs publics.

Voilà une question complexe qu'à mon avis le CLRD doit porter sur la place publique. Une question qui nécessite d'être prise en mains par la municipalité, même si elle n'a pas tous les pouvoirs, ou si elle n'a pas le pouvoir, pour la traiter.

Avec les demandeurs d'asile, la situation est tout aussi complexe. C'est aussi un sujet qui appelle des mesures nationales. Jean-Louis Touraine, en tant que parlementaire, travaille sur une réforme du droit d'asile. Il a pris de nombreux avis, mais à Lyon, il n'a même pas pris la peine de nous recevoir, nous élus locaux, aux premières loges face à ces publics. C'est bien regrettable. Espérons seulement que son rapport ne sera pas un rapport de plus, s'ajoutant à la longue liste des rapports jamais suivis d'effet, mais se transformera bien en projet de loi au printemps prochain, sachant que si c'est bien le projet de loi dont nous a parlé Manuel Valls, nous le soutiendrons.

Enfin, autre sujet qui relève de décisions nationales mais à l'impact local très fort, la prostitution. Najat Vallaud Belkacem s'est emparée de la question en tant que Ministre. Un texte législatif est en préparation et constitue un progrès d'envergure pour aller vers l'abolition de la prostitution.

Mais là aussi, nous déplorons de n'avoir pas eu le moindre contact. Pourtant, dans le 2^e arrondissement, comme dans d'autres arrondissements de Lyon, cela fait des lustres que nous sommes confrontés à ce fléau. Il empoisonne la vie de plusieurs quartiers avec des troubles notoires à la tranquillité publique. Mme Vallaud Belkacem est bien placée pour le savoir.

Mais surtout, la prostitution, avec les violences faites aux femmes, est une atteinte aux droits de l'homme, aux droits des femmes. Une forme moderne d'esclavage, dont on s'étonne qu'elle ne fasse pas bondir davantage les « biens pensant » qui sont, généralement, les premiers debout lorsqu'on parle des droits de l'homme. Voilà des sujets complexes, on le sait bien, sensibles on le sait aussi, que le CLRD doit porter avec force auprès de l'opinion publique.

J'ai bien compris, Monsieur le Président, que votre travail s'achève aujourd'hui, mais je crois que le CLRD doit pouvoir continuer et poursuivre son action et qu'à côté de son travail de fond, il doit avoir un véritable rôle d'alerte. Il doit être un éveilleur de conscience auprès de la municipalité, peut-être même auprès de l'opinion publique. Car, sur ces sujets, un maire peut faire beaucoup pour peu qu'il s'en saisisse vraiment, pour peu qu'il les prenne à bras le corps et qu'il arrive à agir concrètement.

Merci pour le travail que vous avez fait et je souhaite bonne chance au CLRD pour le travail qui lui reste à accomplir.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais moi aussi, au nom du Groupe, remercier M. Husson pour le travail qu'il a mené à la tête du CLRD ainsi que l'ensemble des participants.

Je crois qu'il y a toujours eu des discussions, dès l'origine, sur l'idée de réunir le monde associatif sur l'expression des droits. Nous avions en tête que les droits s'accompagnaient obligatoirement de devoirs et que la République et le citoyen étaient un juste équilibre entre les droits et les devoirs.

Je pense, par ailleurs, que les débats qui ont pu être menés étaient tous intéressants mais qu'ils auraient dû laisser plus de place à la contradiction.

Je pense enfin que beaucoup des associations qui faisaient partie du CLRD à l'origine -je ne sais pas si au fil du temps cela a évolué- étaient pour certaines très politisées, avec des actions différentes selon les politiques qui pouvaient être menées au niveau national. C'est un travers qu'il faut savoir éviter car il peut remettre en cause, non pas la sincérité, mais la légitimité du travail effectué. Bien évidemment quand la réflexion est politisée, elle perd un peu de sa valeur.

Le CLRD c'est aussi la lutte pour la dignité humaine, je crois que c'est un thème important, essentiel, nous partageons bien évidemment l'attention qui est menée au problème des femmes battues, aux gens victimes de maltraitance que ce soit les personnes âgées ou les enfants, mais nous souhaitons aussi, puisque nous évoquons ce soir l'évolution et la survie du CLRD, que celui-ci conserve cette capacité d'alerte qui était bien, à l'origine, sa fonction première. Capacité d'alerte de l'action municipale sur ce qui apparaissait comme des dysfonctionnements par rapport au respect des droits et de la dignité.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, au cours des Conseils municipaux, de dire et de rappeler que je trouvais inacceptable que chaque matin des dizaines de personnes qui avaient passé la nuit au Père Chevrier, soient relâchées dans la rue sans accompagnement, et qu'après leur passage à la supérette du quartier, installées à l'arrêt de tramway, elles consomment dans l'indifférence générale 4 à 5 litres de vin rosé tous les jours.

Certains sont dans un tel état qu'ils s'urinent dessus, convulsent. Parfois sont pris en charge par les pompiers qui les conduisent à l'hôpital, et quand ils en ressortent, ils retournent dormir au Père Chevrier et le matin ils retournent dans la rue s'acheter 5 litres de vin et en fait le cycle ne s'arrête jamais.

C'est pour moi la première atteinte à la dignité, car on regarde ces gens mourir, on les regarde s'alcooliser dans la rue et il n'y a pas d'action municipale. Il y a une vraie action à mener pour le respect des droits et de la dignité humaine. Depuis des années cela existe et il n'y a aucune structure qui prenne ces personnes en charge pour essayer de les tirer de cette misère sociale mais surtout pour les soigner car ces gens sont malades.

Le CLRD est une belle ambition : réunir les associations très spécialisées pour débattre c'est très bien, mais s'il n'y a pas cette capacité d'alerte, cette fédération dans l'action des associations pour régler les problèmes, cela n'a pas d'intérêt.

Si le CLRD doit poursuivre son action, et je pense qu'il le doit, il doit d'abord être un lieu de débat contradictoire pour que tous les avis s'expriment, il n'y a pas de vilaine ou de saine parole, il n'y a pas de mauvaise ou de saine pensée, c'est du débat que naît l'action. Je crois surtout qu'il doit aussi garder cette capacité d'alerte sur le territoire communal. Je crois que tout le monde pouvait réagir à la vilaine chose qui avait été faite à Mme Taubira, mais le Conseil du respect des droits Lyonnais, c'est avant tout le Conseil du respect des droits pour les Lyonnais qui ne voient pas leur dignité respectée.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Président du CLRD, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme nombre d'entre nous, je remercie le CLRD et vous, Monsieur Husson, pour le travail accompli.

Une mention spéciale de notre Groupe pour toutes celles et tous ceux qui ont assuré pour la dixième année consécutive, l'accompagnement des « morts sans toi(t) ». Je pense à l'annuelle et émouvante célébration ici, à l'Hôtel de Ville, mais bien plus encore à celle qui se déroule au cimetière de la Guillotière.

Notre hommage va particulièrement à celles et ceux, anonymes, dont certains des élus de cette assemblée, qui prennent le temps d'accompagner en leur dernière demeure des citoyens que la vie, que notre société, a parfois à ce point cabossés, qu'elle a oubliés, que nous avons oubliés.

Merci donc à ceux qui offrent un peu de présence à ceux qu'on inhume ainsi.

Dans le large champ de l'accès aux droits, nous vous proposons d'aborder aujourd'hui, de nouveaux sujets qui pourraient donner lieu à la création d'un ou plusieurs nouveaux groupes de travail en plus des huit existants au sein du CLRD.

Le premier, qui peut paraître très étonnant, c'est le droit à un air sain et respirable. En effet, nous venons encore de traverser un épisode de plusieurs jours de pollution aux particules fines sans qu'aucune mesure efficace n'ait été mise en œuvre par les autorités préfectorales. Si ce n'est -et quel signe pour nos enfants- l'interdiction mercredi de la semaine passée de tous les cross des rencontres de l'Union Sportive de l'enseignement du premier degré du Rhône.

L'inhalation de particules fines par les nourrissons et jeunes enfants favorise l'apparition d'otites et de bronchiolites aujourd'hui. Mais nombre d'experts s'accordent à dire que l'accumulation de ces particules au plus profond des bronches prépare pour dans 20, 30 ou 40 ans un scandale sanitaire égal à celui de l'amiante.

C'est bien le défi qui se pose à notre agglomération reconnue comme un pôle d'emploi attractif avec une industrie très présente : poursuivre et amplifier la réduction des émissions atmosphériques et continuer à veiller à protéger l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Car enfin, que serait une métropole dont les enfants seraient interdits de récréation ? Et vous savez, vous vous souvenez, comme moi, combien le droit à la récréation est important !

Le deuxième est le droit à l'information sur certains risques technologiques majeurs. Deux exemples.

Deux centrales nucléaires, celle du Bugey et celle de Tricastin, sont des menaces potentielles pour nos concitoyens. Nous savons que l'Autorité de Sûreté Nucléaire a fait un audit sans concession de leur état et a établi une longue liste de travaux nécessaires pour diminuer au maximum les risques. Nous avons, notre Groupe et d'autres Groupes, demandé des informations, le Président du Grand Lyon a demandé à faire partie de la Commission Locale d'Information et de Sécurité, sans guère de réponse. Il semble bien que la nouvelle Grande Murette dans notre pays soit EDF.

Enfin, tout dernièrement, l'incendie de l'incinérateur de Rillieux : là encore, des riverains, et les Lyonnais sont de proches riverains, ont demandé au Préfet que la Commission Locale d'Information et de Sécurité (dont le Grand Lyon est membre) soit réunie alors qu'elle ne l'a pas été depuis au moins 5 années. Droit élémentaire auquel il faut veiller.

Voilà donc pour vos étrennes, Monsieur Husson, ou les étrennes du suivant, deux chantiers dont nous vous laissons décider bien sûr de l'opportunité. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Cher Bernard, Monsieur le Maire et chers Collègues, les élus du Groupe GAEC et Communiste vous remercient, Bernard Husson, pour le travail accompli au sein du CLRD, pour votre persévérance, votre écoute et votre sens du travail collectif.

Nous savons, pour l'avoir vécu avec vous, que cela n'a pas toujours été facile mais le bilan que vous avez présenté pour cette année 2013 reflète parfaitement l'ensemble des débats actuels dans notre société en mouvement.

Certains l'ont dit : accès aux soins, mourir dans la dignité, égalité femmes/hommes, mariage pour tous, droits des parents, démocratie participative, coopération décentralisée, les prisons et la récidive, l'activité des groupes de travail, les débats et les rencontres sont des richesses parce que leur travail est ancré dans le réel. Ce bilan 2013 montre, nous semble-t-il, l'utilité à Lyon d'une Commission extra municipale ou, plus largement, sur les droits et leurs respects dans un dialogue associations/élus/municipalité renouvelé. Dialogue qui nécessite des réflexions avec des confrontations, de l'approfondissement de la concertation toujours utile et surtout, des actes concrets pour renforcer les droits, les préserver, les défendre et en créer de nouveaux.

Chaque année, comme l'a dit Pierre Hémon, nous vivons de grands moments d'émotion avec la cérémonie des Morts sans Toi(t) qui permet de penser et commémorer celles et ceux qui meurent seuls dans la pauvreté, l'exclusion et l'oubli.

Il y a besoin, pour les années qui viennent, de travailler une refondation de notre CLRD, d'intégrer les actions de notre ville et pourquoi pas de la métropole à venir, dans l'ensemble du champ du respect des droits : exclusions sociales, discriminations, égalité femmes/hommes, handicap dans la ville, logement, santé, emploi, éducation, l'énergie, l'eau, l'environnement, la laïcité...

Vous avez cité, Bernard, un certain nombre d'associations importantes qui ont, avec d'autres, leurs places dans cette Commission qui pourrait se mettre en place.

Il nous faut prendre à bras le corps, à partir du quotidien et des vécus, les questions qui travaillent et divisent parfois notre société, pour y apporter réflexions, propositions, sens et actions.

En ce sens, Monsieur le Maire et le futur président de la Commission extra municipale, vous pouvez être assurés de notre participation active.

M. HUSSON Bernard : Un élément sur une des interventions si vous me le permettez. Je me suis employé de façon permanente depuis que j'ai pris mes fonctions à organiser des débats au sein du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits et à partager au maximum la parole.

Simplement, je pense qu'il nous faut distinguer deux situations :

D'une part, des situations où il y a une loi qui existe et il faut demander le respect, l'application de cette loi. Je vais prendre un exemple que je n'ai pas cité : le groupe de travail accès aux soins a essayé de travailler, avec difficulté, sur le fait que l'ensemble des médecins respectent le droit d'accès à la CMU et accueillent des malades qui sont à la CMU. Là, il y a une loi. Il ne s'agit pas de faire un débat contradictoire, il s'agit de pousser l'application de cette loi puisqu'elle va dans le respect des droits des personnes qui sont dans des situations les plus précaires.

D'autre part, il y a des situations où il n'y a pas de loi. Il y a des débats de la société et ces débats sont de nature contradictoire. On a cité le mariage pour tous où il y a eu un débat contradictoire avec des tenants favorables au mariage pour tous et une personne qui est venue nous dire qu'elle n'était pas d'accord mais avec un débat solide, serein qui n'a rien eu de médiatique pour les personnes qui ont pu y participer. Le débat sur la récidive que j'évoquais au Conseil du Grand Lyon a été un débat avec un certain nombre de personnes que j'ai citées tout à l'heure.

Au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, je pense qu'il nous faut justement être suffisamment subtiles pour pouvoir distinguer les situations et la manière de les traiter selon qu'il y a un texte, une référence et un respect qui est à mettre en œuvre ou au contraire, une revendication (le mot est peut-être un peu fort) pour la mise en œuvre de nouveaux droits tels que ceux que citaient M. Hémon tout à l'heure. Là, effectivement, il faudrait organiser des débats ouverts parce qu'il n'y a pas de texte qui fige la situation.

Dans l'avenir du Conseil, ce sont des éléments qu'il faut savoir prendre en compte. Merci pour tout ce que vous avez précisé à mon égard.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, cher Bernard Husson, quelques mots pour clore cette présentation et ce mandat de 4 ans qui, je crois, nous a permis de franchir une étape majeure dans la vie du CLRD.

Comme toutes organisations, elles ont à s'adapter en fonction du contexte et des évolutions sociétales. Le CLRD a dû et doit encore faire ce chemin. Je pense que la situation qui est celle d'aujourd'hui augure plus clairement ce que sera le CLRD demain, que ce qu'était la situation quand tu as pris cette présidence, mon cher Bernard.

Je m'explique. Nous avons vraiment, et j'ai été très attaché à cette Commission pour des tas de raisons, ne serait-ce que mon engagement personnel dans cette question des droits du citoyen, Bernard, pas seulement les droits humains mais les

droits du citoyen. Nous avons la volonté de respecter et de faire vivre la République. Je crois que c'est là où est l'enjeu. Entre des associations fondatrices que ce soit l'ALPIL, la LICRA, la ligue des droits de l'homme, médecins du monde, DiverCité, SOS Racisme, le MRAP, la CIMADE et tant d'autres... la situation de ces associations au fil des années a beaucoup changé. Je le dis d'emblée. Il y a aussi, aujourd'hui, une crise du militantisme qui faisait la force et la raison d'être et la visibilité de ces associations qui pouvaient, lorsqu'elles se regroupaient au sein d'une Commission comme le CLRD, faire caisse de résonance et engager la parole du CLRD.

Je crois qu'aujourd'hui, nous en avons fait le constat puisque nous travaillons sur cette question largement depuis deux séminaires, c'est-à-dire deux ans, pour faire voir aussi comment des associations qui étaient présentes à un moment ont progressivement, au fil de ces dernières années, pris un peu de recul. Non pas qu'elles soient contre le CLRD mais parce qu'elles considèrent que le travail qu'elles ont déjà à mener dans le périmètre de leurs actions est largement suffisant et que la valeur ajoutée de venir à des réunions supplémentaires au nom de l'association ou intuitu personae parce qu'on est engagé dans ce débat, amenait des distorsions.

Alors des débats, chers Collègues, il y en a eu au CLRD et contradictoires. Nous en avons eu notre lot, jusqu'à parfois des violences verbales qui témoignaient de l'engagement des uns et des autres et cette émulation dont parlait notre Collègue Huguet me paraît avoir été largement respectée.

La question est : encore faut-il que cela débouche sur une action ou sur une construction. C'est ce problème qu'a souligné aussi Denis Broliquier sur la question de l'alerte qu'on soulève et qui était une des marques à un moment donné d'ailleurs où beaucoup d'organisation et de fonctionnement n'existaient pas. Je parle des politiques d'égalité qui se sont développées, de la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, de l'engagement ici au nom du droit des femmes, au nom des handicaps. Un certain nombre de questions sont aujourd'hui largement publiques et placées dans le débat national.

Donc, cette question de l'alerte est bien sûr importante mais va buter très vite sur l'organisation intime d'un CLRD, d'un bureau, de l'association : combien d'associations doivent s'associer au droit d'alerte pour que le CLRD soit adapté et qu'on puisse lui déléguer cette fonction ? Quid de l'indignation simple qui devient d'ailleurs très souvent éphémère, voire contreproductive si on n'a pas les moyens de véritablement organiser et d'être aussi apporteur de solutions, et pas seulement de celui qui se met sur la place publique pour dénoncer telle ou telle position ? Cette question est au cœur du CLRD et au cœur des engagements que nous allons avoir, dont plus largement sur notre volonté, sur nos politiques de droit du respect des citoyens.

Je crois que ce travail a été fait, cette plate-forme fondamentale qui, pour moi, est le socle du CLRD est un espace de rencontre entre des élus qui sont en charge d'actions de travail, qui le mènent, et des associations qui peuvent interpeler ces élus et qui peuvent aussi être interpellés par tel ou tel élu sur tel ou tel problème. Ce socle me paraît devoir être pérennisé, et semble être l'âme et le noyau le plus dur de cette organisation et de cette commission.

Je crois que nous allons continuer, nous avons d'ailleurs pu constater au cours de cette année qu'il y a des questions : Jean-Louis Touraine est venu parler de l'Extrême droite, Yves Fournel est venu parler de l'école, Thérèse Rabatel a parlé des avancées dans les droits et du handicap et des droits de la femme, nous avons pu parler également du logement avec Louis Lévêque. Bref, il y a eu chaque instant de vraies présentations et des débats au sein du CLRD qui, je crois, font avancer et créent, au fond, ce qui me paraît important, un corpus d'acteurs qui sont à la fois informés et capables de diffuser et d'agir quand elles sont dans leurs propres associations.

Donc, aujourd'hui, nous avons à réfléchir car plusieurs propositions ont déjà été évoquées. Nous allons continuer de contacter avec le bureau du CLRD les associations j'allais dire « historiques », qui ont créé le CLRD pour voir ensemble comment on peut imaginer son évolution. Au mois de février, nous aurons un point d'étape au sein du CLRD pour voir vers quel programme nous irons. Nous avons gardé le principe d'une rencontre entre les deux tours des candidats qui seront en lice pour que le CLRD, qui a depuis toujours reçu ses candidats au moment des élections, puisse poser les questions et tester leur programme. Ces éléments seront bien sûr maintenus, et puis une des pistes sur laquelle nous avons travaillé et qu'a évoquée d'ailleurs Nicole Gay, c'est de dire que certes, nous avons le souci particulier de nous occuper du respect de la dignité des Lyonnais, mais enfin les Lyonnais vont devenir un peu plus métropolitains dans quelques années et on ne pourra pas être juste un village au milieu du reste de la métropole. Il nous paraît intéressant peut-être, comme nous l'avons fait pour la charte de coopération culturelle qui s'est déclinée au Grand Lyon et qui a trouvé là un nouvel écho et un engagement d'autres villes autour de cette charte de coopération, qu'avec quelques autres villes, peut-être avec des structures futures au sein de la métropole, nous puissions élargir l'espace d'action et d'intervention, l'espace de débat, et démultiplier ainsi nos actions face à des problèmes qui sont de plus en plus complexes, dont la difficulté de frontière entre la collectivité territoriale et l'Etat qui est parfois complexe.

Encore une fois notre volonté est de garantir cet espace qui doit rester et se prolonger comme un espace de rencontre, de rencontre non pas comme je ne sais plus qui l'a évoqué, « à l'eau de rose », où on serait tous gentiment d'accord entre nous, je pense qu'on n'est pas dans ce schéma. Je ne vois pas de politisation du CLRD non plus se dessiner à l'horizon, nous avons à travailler sur le respect du droit du citoyen, cela me paraît être assez fondamental pour ne pas qu'on imagine d'autres dérives. Je souhaite donc bon vent à Bernard Husson qui va rester dans Lyon d'ailleurs, je le pense, et que la vie du CLRD ne s'arrête pas bien entendu avec le retrait de Bernard Husson. Je suis sûr que nous trouverons dans les mois à venir, pour le mandat suivant, une organisation aussi dynamique qu'elle a pu l'être au fil de ces années, encore une fois pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. LE MAIRE : Je voudrais à mon tour remercier Bernard Husson pour avoir œuvré au cours de ces quatre années. Je sais que lorsque Georges Képénékian lui a proposé de pouvoir animer le CLRD, il ne lui faisait peut-être pas le cadeau le plus essentiel. En tout cas ce n'était pas la vie la plus facile qu'il lui proposait car évidemment, ce type d'institution avec des gens extrêmement engagés les uns et les autres, est toujours le lieu de débats extrêmement forts. Donc, en être le Président, essayer de faire naître le débat à partir de positions qui peuvent être tranchées, garder toujours le cadre républicain du débat, faire en sorte que l'on ne soit pas forcément dans la réaction immédiate mais qu'on essaye de saisir la complexité des problèmes, c'est évidemment quelque chose d'extrêmement important.

Je connaissais Bernard Husson comme expert du développement local de la coopération décentralisée, j'ai pu l'apprécier sous une autre facette comme un animateur, quelquefois un diplomate de talent, permettant de faire en sorte que même les débats les plus ardu puissent se situer dans un cadre qui reste maîtrisé.

C'est vrai que depuis la fondation du CLRD il est passé de l'eau sous les ponts, que la situation d'aujourd'hui ne correspond sans doute pas à la situation de naissance, en particulier un certain nombre de problématiques ont pu se déplacer et certaines devenir plus aiguës. Le problème du chômage et de l'emploi s'est évidemment posé dans d'autres conditions. Le problème du logement était déjà ardu et se pose d'une autre manière aujourd'hui, mais de manière toujours aussi forte, les problématiques ont pu se déplacer.

Moi je me souviens, et c'est le beau livre de Bernard Bolze, que sur la thématique des prisons on parlait à l'époque de l'inhumanité de Saint-Paul et de Saint-Joseph. On voit aujourd'hui que nos prisons, plus aseptisées en apparence, peuvent quelquefois être aussi le lieu d'une déshumanisation qui est peut-être quelquefois ressentie comme pire encore que ces prisons vétustes, mais où, on va dire, les rapports humains étaient peut-être encore plus forts qu'ils ne peuvent l'être aujourd'hui.

Evidemment, un certain nombre de problématiques sur le droit d'asile se font jour aussi. Par exemple on citait tout à l'heure le rapport de Jean-Louis Touraine, moi je demande à chacun de lire ce rapport, il était fait de manière très transpartisane puisqu'il a été fait avec Valérie Létard, c'est effectivement de regarder un certain nombre de problématiques locales en restant au très haut niveau. On voit dans les différentes villes et agglomérations ce qui se passait, Jean-Louis Touraine a élaboré ce rapport, ce sont donc des problèmes d'une extrême complexité. On ne peut pas les résoudre de manière aussi simple qu'il peut apparaître au premier abord, c'est nous-mêmes en même temps qui avons évolué.

Je sais aujourd'hui que nous avons lancé, par exemple, une certification Afnor pour la façon dont nous gérons nos personnels à la Ville de Lyon. Et aujourd'hui, quelques années après -vous savez que l'Afnor vérifie toutes les années pour voir comment les choses évoluent- est-ce qu'on n'a pas été simplement que dans l'engagement verbal, mais sans qu'il y ait ensuite de conséquences pratiques qui soient tirées et de véritables réformes. Et on s'aperçoit qu'aujourd'hui c'est évidemment le cas et nous restons avec cette certification Afnor.

Alors, le cadre va évoluer encore. Mes chers Collègues, j'étais en ce début de semaine, fortement impliqué au Sénat, sur le débat de la création de la réforme, plus généralement de nos territoires et en particulier dans celle qui concerne la création de la Métropole de Lyon ; et donc, hier, le texte a été adopté, à la fois par le Sénat et par l'Assemblée nationale : donc cette loi va entrer dans les faits.

Alors évidemment que cela va changer totalement la façon dont les choses se conçoivent. Ce n'est plus quand on parlait tout à l'heure, la Ville de Lyon, c'est maintenant la Ville de Lyon dans le Grand Territoire, dans celui du Grand Lyon, avec un certain nombre de compétences nouvelles, que nous n'exercions pas hier et que nous allons exercer demain.

Et comme je le disais, nous, nous étions par exemple, constructeurs de logements, réalisateurs d'infrastructures et là, nous allons devenir gestionnaires de parcours humains, puisqu'au travers des compétences du Conseil Général, celles qui concernent le handicap, celles qui concernent les personnes les plus fragiles, celles qui concernent l'urgence sociale, celles qui concernent les personnes âgées, nous allons, au niveau de la Métropole de Lyon, devenir les acteurs de la prise en compte de ces parcours individuels. Cela change donc évidemment les choses.

Je pense que vous avez commencé à y réfléchir, mais que demain ce n'est plus peut-être simplement le Conseil Lyonnais des Droits, mais c'est le Conseil Métropolitain des Droits, parce qu'évidemment ce qui se passe ici ou là retentit sur le reste de l'agglomération. On ne peut pas penser par exemple, le logement et le logement social, sans penser à la globalité de l'agglomération. Ce sont ces problématiques qui sont à prendre en compte et donc je pense que demain il va falloir ouvrir, comme on a déjà commencé à le faire d'ailleurs avec le Conseil de Développement et les relations qui sont intervenues entre le Conseil de Développement du Grand Lyon et puis le CLRD étaient de ce point de vue, tout à fait intéressantes.

Voilà, merci Bernard Husson et puis bon vent pour la suite, parce que la Métropole, c'est la Métropole elle-même, mais c'est la Métropole engagée dans le monde et donc vous veniez de cette vision globale du monde, vous allez pouvoir sans doute la retrouver, avec peut-être davantage de sérénité. En tout cas, merci à vous.

M. HUSSON Bernard : Merci.

(Applaudissements.)

II – SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 20 décembre 2013 à 14 h 30, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 décembre 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Rudigoz secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Frih, M. David, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

Absents excusés : M. Daclin, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, M. Hélal, Mme Chevassus Masia, M. Turcas, Mme Bertrix-Veza, Mme Balas, M. Nardone, M. Arrue, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs : M. Julien-Laferrière, Mme Haguenauer, M. Broliquier, M. Havard, M. Geourjon, Mme de Lavernée, M. Royer, Mme Condemine ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Daclin, M. Flaconnèche, Mme Chevassus-Masia, M. Turcas, Mme Bertrix-Veza, Mme Balas, M. Nardone, M. Arrue.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Brumm, M. Braillard, M. Delacroix, Mme Gleize, M. Huguet, M. Lebuhotel, M. Maleski, Mme Pesson, Mme Psaltopoulos, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Braillard, Mme Frih, Mme Berra, Mme Hajri, Mme d'Anglejan, Mme Gleize, Mme Roure, M. Bolliet, Mme Dognin-Sauze, Mme Brichet.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Hommage rendu à Nelson Mandela par M. le Maire

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant d'entamer les débats, je voudrais dire quelques mots en hommage à Nelson Mandela. Chacune et chacun lui a rendu hommage et hier une manifestation d'hommage lui était rendue au centre de notre Ville. Avec sa disparition, la Nation Sud-Africaine bien sûr, mais je crois l'Afrique, le Monde, ont perdu un visionnaire, l'Humanité a perdu l'un de ses plus beaux visages : visage du courage, de la dignité, de la justice et de la liberté. Visage de confiance dans l'adversité la plus extrême, visage du dialogue et du rassemblement, loin de la haine et du ressentiment.

Toute sa vie, Nelson Mandela s'est illustré par sa hauteur de vue, sa noblesse d'âme, la profondeur de sa pensée politique. Engagé en 1994 au sein du Congrès national africain, dans la lutte contre la ségrégation raciale en Afrique du Sud, il fut arrêté en 1962 par le régime d'apartheid. Suivirent ces 27 années de détention, dont 18 dans l'île de Robben island.

L'histoire retiendra les paroles de fraternité prononcées par Nelson Mandela à sa libération, malgré les souffrances endurées. Prix Nobel de la Paix en 1993, avec Frederik de Klerck, Nelson Mandela fut élu l'année suivante, à la tête de la Nation Sud-Africaine. L'histoire retiendra les mots du nouveau Président le 10 mai 1994 à Pretoria, plaider pour une Nation arc-en-ciel qui fortifierait, je cite : « La foi de l'humanité en la justice ».

Son combat était non violent, car il avait foi dans la capacité de l'homme à changer. Là où régnait la division, il voulait faire l'unité, là où dominait la peur, il voulait insuffler la confiance, là où menaçait le conflit, il voulait permettre le dialogue. Non bien sûr pour barrer d'un trait plusieurs décennies de crimes, mais parce qu'il savait que la liberté des uns, ne serait possible sans celles des autres et que seule l'union permettrait de construire une société de paix, de prospérité, dans la vérité et la réconciliation.

« Toute ma vie -disait-il- je me suis engagé dans la lutte pour le peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai défendu l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle tous les individus vivraient en harmonie et bénéficieraient de chances égales : c'est un idéal pour lequel j'espère vivre et que j'espère voir se réaliser, mais c'est un idéal aussi pour lequel s'il le faut, je suis prêt à mourir ».

Cette vision, non pas manichéiste de la société, mais faisant en sorte que l'on puisse reconstruire, je crois qu'elle doit nous inspirer. Nos sociétés sont des sociétés complexes : il est toujours plus facile d'essayer de diviser, que d'essayer de rassembler et de construire.

Je proposerai, en accord avec le Maire du 3^e arrondissement, et avec l'accord du Conseil municipal, que l'on puisse donner le nom de Nelson Mandela à cet espace Dauphiné –très bel espace de notre Ville-, qui aujourd'hui n'a pas de nom, que l'on appelle simplement « l'espace Dauphiné » ; donner à ce très beau lieu de notre Ville, le nom de Nelson Mandela, sera je crois, une très belle chose.

Vous voyez, au Parc de la Tête d'Or, l'un de mes prédécesseurs avait fait un espace des libertés et de la fraternité, des droits de l'homme, avec en particulier un emplacement dédié à Martin Luther King, je crois qu'aujourd'hui, donner le nom de Nelson Mandela à l'un des plus beaux espaces de notre agglomération, sera s'inspirer de cette continuité.

(Applaudissements.)

Hommage à Mme Christiane Poly, Conseillère du 3^e arrondissement

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, je voulais avoir une pensée pour une de nos collègues, Conseillère du 3^e arrondissement, qui nous a quittés le 27 novembre dernier, Christiane Poly. Elle était devenue Conseillère d'arrondissement, il y a quelques temps, après le départ de Lyon d'une de nos Collègues. Elle s'était, en particulier, beaucoup dévouée pour les jeunes de l'arrondissement. En particulier, elle s'était totalement engagée dans le dispositif PRODIJ qui, vous le savez, donne des bourses pour la réalisation d'un certain nombre de projets : je veux avoir aujourd'hui également, en ouvrant ce Conseil, une pensée pour elle.

Questions écrites du Conseil du 7^e arrondissement

M. LE MAIRE : Voilà nous allons entamer ce Conseil par les questions du 7^e arrondissement et la première question nous sera posée par Mme Frih.

Question n° 1 – Remise en état du Parc de Gerland suite à la mise en service du prolongement de la ligne B de métro à Oullins

Mme FRIH Sandrine : Je vous remercie Monsieur le Maire. La première question du 7^e arrondissement, concerne la remise en état du Parc de Gerland, suite à la mise en service du prolongement de la ligne B du métro, qui va jusqu'à Oullins et qui a été inauguré le 11 décembre dernier.

Pendant toute la durée du chantier de ce prolongement, la deuxième tranche du parc de Gerland -allée, jardins des oiseaux, espaces de jeux- a été neutralisée et interdite au public.

Maintenant que le prolongement est ouvert, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer précisément le contenu, le planning et le financement de la remise en état de cette partie du parc. Il avait été dit que le SYTRAL financerait la remise en état « à l'identique ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je sens une certaine impatience –et je le comprends- des élus du 7^e arrondissement et bien au-delà, parce qu'il se trouve que la deuxième tranche du Parc de Gerland, qui fait 40 hectares -c'était le deuxième, à l'époque, de la Ville-, a été achevée en 2005-2006. Et le SYTRAL en décembre 2005 décidait, et c'était très bien, de prolonger la ligne B du métro jusqu'à Oullins. Cela supposait qu'on cède 4 des 40 hectares, provisoirement, au SYTRAL. Il fallait faire passer un tube, il fallait avoir des baraques de chantier : ce qui fait que les destructions ont été quand même assez importantes, surtout que c'était la partie la plus fragile, celle où il y avait les oiseaux et les ateliers thématiques.

Alors, vos angoisses vont pouvoir cesser et le Parc ré-ouvrir. Vous l'avez dit le métro a été inauguré en décembre : ce qui avait été prévu et ce qui est toujours d'actualité, c'est que le SYTRAL paie la totalité de la requalification à l'identique, car il y a un grand paysagiste, Michel Corajoud – propriétaire de la propriété intellectuelle -, qui tenait d'ailleurs à ce que l'on respecte strictement les plans qu'il avait utilisés. Il a utilisé des astuces qui datent de Louis XIV. Vous croyez que le Parc est beaucoup plus grand quand vous regardez vers le Rhône, parce qu'il y a une inclinaison légère et qu'on ne perçoit pas, nous, c'est une illusion d'optique.

Alors, on lui a racheté ses droits, il était d'accord et on a convenu avec lui, que ce sont les Espaces verts qui auraient la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de la requalification. Ça, c'est la première chose.

Il s'est trouvé que l'enveloppe qui avait été estimée et que vous aviez votée -en fait nous faisons un peu l'avance des travaux et le SYTRAL nous rembourse- est légèrement supérieure à ce qu'elle avait été prévue en 2010 : on avait prévu deux millions, on finira à 2,3 M€. Il faudra donc que vous re-délibériez en janvier sur cette somme de 2,3 M€. Evidemment, le SYTRAL paiera : l'augmentation est due notamment au changement de l'éclairage avec des leds. C'est une adaptation nécessaire parce qu'il faut faire fonctionner l'espèce de station qui se trouve à l'entrée du métro. Il faut également réactualiser un certain nombre de lots : vous connaissez VRD et autres. Donc, les 300.000 € sont justifiés : 150.000 € par les critères que je viens d'énumérer et 150.000 €, parce que d'ici que l'on ait fini -mais c'est bientôt-, les prix pourraient avoir encore augmentés. Il y a 150.000 € de provisions, d'épargne, pour imprévus.

Pour le calendrier : on va essayer de ré-ouvrir les jeux (1/3 des quatre hectares qui ont été affectés par des destructurations) -les jeux pour enfants -, si tout va bien, au cours de l'été ou en septembre. Je préférerai, évidemment, au cours de l'été 2014 et le Parc lui-même sera terminé en septembre et je pense que tout le monde retrouvera la satisfaction qu'il a connue brièvement, mais fortement, il y a quelques mois.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Buna. Je vous signale que descendre un tunnelier, ça prend une surface énorme et qu'il a fallu qu'on ait là, un espace majeur pour pouvoir installer le tunnelier.

Question n° 2 - La consommation responsable et les commerces labellisés dans le 7^e

Mme HAGUENAUER Evelyne, Adjointe : Cette deuxième question portera sur la consommation responsable et les commerces labellisés dans cet arrondissement.

Nous avons voté cette année notre Plan Climat Energie Territorial. Comme vous le savez, l'alimentation des ménages constitue un des leviers importants pour réduire les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Qu'avez-vous entrepris, Monsieur le Maire, pour favoriser l'alimentation de proximité et les circuits courts alimentaires dans le 7^e arrondissement ?

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, il devient effectivement urgent de populariser l'alimentation durable, c'est-à-dire l'alimentation à base de produits dont la culture ou l'élevage, la transformation et le transport préservent au maximum l'environnement. La région lyonnaise se situe à la croisée des terroirs très riches, qui nous permettent de consommer facilement des produits locaux, et si possible, biologiques.

Dans le 7^e arrondissement, nous avons pour commencer, huit marchés chaque semaine, situés sur quatre lieux différents pour davantage de proximité, dont un marché de l'après-midi, avenue Jean Jaurès, pour une clientèle plus active. Les producteurs locaux sont assez bien implantés sur ces marchés.

Si vous voulez produire vos propres légumes, les jardins partagés vous ouvrent leurs portes, qu'il s'agisse de l'îlot Mazagran, prochainement réaménagé, de la Réserve à Gerland, du Jardin de Camille ou se rendent régulièrement des personnes en fauteuil roulant, ou bientôt des jardins partagés de la ZAC du Bon Lait. Ce dernier projet me semble représentatif de notre vision novatrice de la nature en ville et des relations de voisinage.

Si vous cherchez un panier de légumes distribué par une AMAP, nous en comptons six sur l'arrondissement, dont une spécialement destinée aux étudiants agronomes de l'ISARA, et Guill'amap, labellisé « Lyon Ville Equitable et Durable ». Ce label constitue notre meilleur outil pour promouvoir les professionnels de la consommation responsable. Il distingue par exemple l'entreprise Potager City, qui vous permet, à la halte ferroviaire de Jean Macé, de récupérer votre panier de légumes bios entre le train et le métro. Ou encore cette conserverie de la Guillotière qui vous livre ses conserves artisanales à la force du mollet : il s'agit de « ma grand-mère fait du vélo ».

Il me semble important de souligner que plusieurs de ces initiatives que nous soutenons localement cherchent explicitement à démocratiser l'alimentation durable, qui ne doit pas être un luxe réservé à une élite. Je pense en particulier aux jardins ouvriers, puisque les jardins du livre, les plus anciens de la Ville de Lyon, sont situés sur notre arrondissement. Mais également au défi « familles à alimentation positive », organisé depuis l'année dernière, avec notre soutien, par l'Association ARDAB implantée rue Raulin. Ce défi permet à des familles recrutées au sein des centres sociaux de faire évoluer leurs pratiques alimentaires, qui conjuguent préservation de l'environnement et maîtrise des dépenses alimentaires, mais il représente surtout, à mes yeux, une porte d'entrée pour une approche globale de la santé.

Parmi les nombreuses associations ayant leur siège dans le 7^e arrondissement, comme l'ARDAB et l'Atelier des Friches, nous comptons aussi le Groupement Régional des Epiceries Sociales et Solidaires, la coopérative GRAP, qui travaille à la structuration de l'Alimentation Durable dans la Région, l'ADR qui promeut l'agriculture paysanne dans le Rhône, ou encore l'alliance PEC qui fédère les AMAP du département. Je crois vraiment que cette concentration sur l'arrondissement n'est pas le fruit du hasard, mais qu'elle correspond à la mobilisation historique d'un réseau de proximité plus dense ici qu'ailleurs, un réseau engagé pour l'alimentation durable et pour la protection de l'environnement. C'est ce réseau innovant que la municipalité cherche à soutenir et accompagner.

La richesse de ces initiatives sociales a retenu l'année dernière l'attention des experts de l'Union Européenne, faisant de Lyon, la seule ville française qui participe au réseau URBACT « pour l'alimentation durable des villes ». Dans le cadre de ce réseau, nous réunissons régulièrement un grand nombre de professionnels de l'alimentation durable, dans une dynamique d'échange et de partenariat. Nous tissons des liens avec une dizaine de villes européennes engagées sur cette même thématique, avec des visites croisées qui sont très enrichissantes, qui dynamisent et valorisent le réseau local. Dans le 7^e arrondissement et sur l'ensemble de la ville, l'attachement historique des Lyonnais à la bonne chère devient donc un levier d'innovation pour la transition écologique. Je vous remercie.

Question n° 3 - La Cité Jardin de Gerland

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues. Il s'agit de la Cité Jardin de Gerland. Le quartier de Gerland, comme la Confluence, fait partie des Grands projets de l'agglomération Lyonnaise. Les projets immobiliers de taille parfois importante qui s'y développent actuellement, ainsi que l'implantation de filières de recherche ou universitaire de renom en font un quartier qui connaît une profonde mutation.

C'est dans ce contexte de grande transformation urbaine et sociale, que la Cité Jardin, quartier historique d'habitat social, va fêter l'an prochain ses 90 ans.

La Ville de Lyon, avec le soutien du Grand Lyon, a donc décidé d'engager une étude qui permettra d'appréhender les questions d'intégration de la Cité Jardin à ce renouveau et à cette dynamique de grand projet que connaît ce quartier. Par ailleurs, une autre étude a été lancée par GRDF/Ecocité ayant pour objet l'accompagnement du volet énergétique du projet de rénovation du quartier Cité Jardin.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer où en sont ces études et quand sera connu le diagnostic global sur le devenir de cet ensemble immobilier ?

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement, comme vous venez de le souligner, l'action publique menée au travers d'opérations d'urbanisme (la ZAC du parc de Gerland, la ZAC Massimi, la ZAC du Bon Lait...) conjuguée au renforcement des lignes fortes de transport en commun (la ligne B du métro, le tramway T1, la halte ferroviaire Jean Macé) ont confirmé l'attractivité de Gerland, attirant l'investissement privé et accélérant la mutation de ce secteur fortement imprégné de l'ère industrielle.

Le développement qui s'opère sur Gerland s'appuie principalement sur des projets immobiliers de taille importante mixant logement et activités tertiaires (4 000 logements créés entre 2001 et 2011 et plus de 200 000 m² de bureaux sur la même

période, et des tendances appelées à se confirmer) et sur le développement du Biopôle avec la présence d'établissements d'enseignement supérieur prestigieux (les Ecoles Normales Sciences et Lettres, l'Université Lyon 1, l'ISARA), de centres de recherche publique et privée et d'entreprises de stature mondiale notamment dans le secteur des biotechnologies, renforcé par la réalisation récente de projets comme celui d'Accinov, ou prochainement de l'IRT Bioaster (l'Institut de Recherche Technologique.)

Le patrimoine de la Cité Jardin, composé de 550 logements sociaux (35 allées) accueille 1 200 habitants. C'est une propriété de la Ville de Lyon, gérée par GrandLyon Habitat. Témoin de l'architecture hygiéniste au même titre que la cité des Etats-Unis de Tony Garnier, ce patrimoine construit entre 1924 et 1932 par les architectes Robert et Chollat, n'a bénéficié que de rénovations partielles dans les années 1970 et 1990.

Aussi, dans un contexte de transformation répondant notamment aux objectifs de mixité urbaine que se donne la Ville de Lyon, il apparaît indispensable que le secteur dit « des Cités Sociales » de Gerland inscrit comme quartier prioritaire au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – CUCS de Lyon, soit totalement intégré dans ce grand projet de ville.

C'est bien dans l'objectif de ne pas écarter ce quartier de la grande transformation qui se fait autour de lui, que la Ville de Lyon, avec le soutien du Grand Lyon, a engagé une étude locale. C'est le groupement Villes et Paysages/Arhim du Rhône/B. Feinte Architecte/Egis qui a été retenu pour une mission devant se dérouler de janvier 2013 à avril 2014.

Aujourd'hui, les bases d'un diagnostic global portant sur l'aspect social, urbain, architectural et sur la qualité de l'habitat ont été posées.

Il s'agit désormais d'élaborer des scénarii d'évolution de ce patrimoine qui puissent garantir à la fois, la mise en valeur de ce patrimoine architectural de qualité et sa nécessaire rénovation en termes énergétiques, mais également la diversification et l'adaptation de l'offre de logement dans l'objectif de renforcer la mixité sociale, et enfin la valorisation des espaces verts extérieurs et leurs liens avec l'environnement immédiat du quartier.

C'est l'objectif de désenclaver cette cité. Ce qui m'amène également à vous préciser que, dans le même temps, se déroulera dans le cadre du plan d'actions partenarial du plan climat énergie, et du programme « Eco-cité », une étude dont l'objectif est d'assister la maîtrise d'ouvrage sur les aspects développement durable et efficacité énergétique, en proposant une stratégie de réhabilitation énergétique durable de la cité jardin. Cette étude qui doit se terminer fin 2014, s'articule avec l'étude en cours que j'ai évoquée, pour assurer une cohérence d'ensemble des préconisations.

Ainsi, il sera possible de formuler des propositions de développement de l'ensemble de Gerland qui puisse prendre en compte les spécificités de la cité jardin dans son intégration urbaine, sociale et économique.

Consciente de ces enjeux, la collectivité pilote avec une très grande attention l'étude en cours sur ce patrimoine, de manière à ce que les propositions futures puissent répondre au mieux aux attentes des habitants et puissent s'inscrire durablement dans la stratégie globale de développement de Gerland et de Lyon.

Un comité de pilotage est prévu en février 2014 qui proposera les différents scénarios envisagés de traitement global de ce secteur. Lorsque les élus auront validé un scénario d'intervention, les études se poursuivront jusqu'en avril pour approfondir toutes les questions liées à sa mise en œuvre.